

## **Politique d'ENGIE en matière de changement climatique**

### **Politique générale du Groupe**

## **Contents**

---

|                                                                                                      |          |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|
| <b>1. Contexte</b>                                                                                   | <b>2</b> |
| <b>2. Périmètre</b>                                                                                  | <b>2</b> |
| <b>3. Gouvernance</b>                                                                                | <b>2</b> |
| <b>4. Nos actions en matière d'atténuation du changement climatique et de transition énergétique</b> | <b>3</b> |
| <b>5. Nos actions en matière d'adaptation au changement climatique</b>                               | <b>3</b> |
| <b>6. Intégration dans tous les processus pertinents du groupe</b>                                   | <b>4</b> |

## 1. Contexte

La lutte contre le changement climatique, qui résulte de l'augmentation de la concentration des gaz à effet de serre (GES) dans l'atmosphère, est reconnue par nos sociétés comme l'un des défis majeurs de ce siècle. L'Accord de Paris signé lors de la COP21 en 2015 témoigne d'une dynamique mondiale croissante qui privilégie le développement accéléré de solutions concrètes pour faire face à ces menaces. L'Accord de Paris a établi les principes d'un nouveau cadre international et **un niveau d'ambition élevé pour déterminer des objectifs à long terme dont les progrès seront périodiquement examinés : maintenir l'augmentation de la température moyenne mondiale bien en deçà de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels et poursuivre les efforts pour limiter l'augmentation de la température à 1,5°C par rapport aux niveaux préindustriels.**

L'utilisation de l'énergie (y compris pour l'industrie) était responsable de 75 % des émissions mondiales de GES en 2021. Si l'énergie est une source majeure d'émissions, elle est aussi un élément essentiel de la solution. La transition entreprise par le secteur de l'énergie est la première réponse à l'enjeu climatique.

Conscient de ces enjeux, ENGIE s'implique activement dans la lutte contre le changement climatique et soutient l'Accord de Paris. Le Groupe s'engage à réduire significativement ses émissions, **notamment par le développement d'activités contribuant à la transition énergétique, en concertation avec ses parties prenantes.**

Cette politique est rendue publique sur le site internet d'ENGIE et est accessible à tous les employés.

---

## 2. Périmètre

Cette politique s'applique au même périmètre consolidé que celui utilisé dans les états financiers (c'est-à-dire les filiales entièrement consolidées et les opérations conjointes), y compris les relations d'affaires avec des entités non consolidées, en amont ou en aval de la chaîne de valeur (c'est-à-dire les entités comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence).

---

## 3. Gouvernance

**Assemblée générale :** Lors de son AG 2022, ENGIE a été l'une des premières entreprises du CAC40 à consulter ses actionnaires sur sa stratégie climat, qui a été massivement approuvée (97%). En 2023, ENGIE s'est engagé à soumettre la stratégie climat du Groupe au vote des actionnaires à chaque changement majeur et au plus tard tous les trois ans. La mise en œuvre de sa stratégie Climat est également présentée chaque année avec un point de l'ordre du jour dédié suivi d'une discussion.

**Conseil d'administration :** Le Conseil d'Administration s'appuie sur des Comités dédiés pour porter ses responsabilités :

- ✓ le comité d'Ethique, d'Environnement et de Développement Durable (CEEDD) est spécifiquement chargé d'examiner les risques et les opportunités liés au changement climatique et de faire des recommandations au conseil d'administration. Il est chargé d'appuyer dans la validation des objectifs ESG et d'examiner régulièrement leurs progrès.
- ✓ le Comité d'Investissement et de Technologie (CIT) veille à ce que les questions ESG, y compris les impacts, les risques et les opportunités liés au climat, soient correctement intégrées dans les projets d'investissement stratégiques du groupe.
- ✓ Le comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance subordonne la rémunération du directeur général et des bénéficiaires d'actions de performance à des objectifs climatiques spécifiques et dirige l'évaluation annuelle du conseil d'administration, en particulier en ce qui concerne la prise en compte des questions climatiques.

- ✓ Le comité d'audit identifie les risques prioritaires, y compris le risque climatique, examine les hypothèses qui sous-tendent les orientations financières, y compris celles liées au climat, et l'adéquation de la couverture d'assurance des risques (y compris le risque climatique).

**Le Comité Exécutif :** Le Comité exécutif d'ENGIE valide les politiques du Groupe, soutient chacun des objectifs ESG associés et assure leur suivi et leur mise en œuvre.

**Réunions exécutives :** La politique d'ENGIE en matière de climat est mise en œuvre par le biais de deux comités de pilotage axés sur l'atténuation du changement climatique et l'adaptation au changement climatique. Ils sont présidés par le vice-président exécutif du groupe en charge de l'ESG.

---

## 4. Nos actions en matière d'atténuation du changement climatique et de transition énergétique

Les efforts d'ENGIE en matière d'atténuation du changement climatique s'articulent autour de trois grands axes:

- ✓ Réduire l'ensemble des émissions de GES du Groupe (scopes 1, 2 et 3),
- ✓ Éviter les émissions de gaz à effet de serre chez les clients via des produits et des services bas carbone,
- ✓ Retirer le carbone de l'atmosphère pour neutraliser les émissions résiduelles d'ENGIE.

Les principaux leviers sont utilisés pour réduire les émissions de GES :

- ✓ Arrêter l'utilisation du charbon, au plus tard en 2027, et en 2025 en Europe continentale,
- ✓ Réduire et décarboner l'utilisation du gaz, tout en produisant des gaz renouvelables et décarbonés,
- ✓ Décarboner la production, les ventes et la consommation d'électricité et de chaleur,
- ✓ Accompagner la transition des infrastructures énergétiques,
- ✓ Accompagner les clients dans la décarbonation de leurs activités.

L'approche d'ENGIE pour réaliser notre ambition comprend :

- ✓ Définir les objectifs du groupe conformément à l'accord de Paris, à répartir entre les GBUs,
- ✓ Construire et mettre à jour un plan d'action qui quantifie chaque levier et assure le financement nécessaire,
- ✓ Assurer le déploiement en intégrant le climat dans tous les processus et rapports pertinents du groupe,
- ✓ Anticiper et préparer le groupe aux évolutions réglementaires.

En ce qui concerne spécifiquement l'utilisation des crédits pour atteindre les objectifs d'absorption du carbone, ils doivent être utilisés conformément à la hiérarchie d'atténuation "éviter > réduire > compenser", être de haute qualité et s'aligner sur les critères suivants :

- ✓ Additionnel : les revenus des crédits doivent être nécessaires pour la viabilité du projet.
- ✓ Permanence : la séquestration doit être long terme, grâce à un suivi et à un contrôle rigoureux dans le temps.
- ✓ Unicité : l'émission et l'utilisation du crédit doit être unique, évitant tout double comptage.

---

## 5. Nos actions en matière d'adaptation au changement climatique

Les principales conséquences pour ENGIE sont l'évolution de la production et de la demande d'énergie, l'intégrité de nos actifs, la santé et la sécurité des personnes, ainsi que notre chaîne d'approvisionnement et les imprévus.

L'approche d'ENGIE pour accroître la résilience au changement climatique comprend :

- ✓ Assurer une expertise interne en matière de sciences du climat, notamment grâce à un partenariat avec l'Institut Pierre Simon Laplace (IPSL) ;
  - ✓ Assurer la résilience climatique du Groupe à un niveau stratégique ;
  - ✓ Assurer la résilience localement des sites existants et des nouveaux projets.
- 

## 6. Intégration dans tous les processus pertinents du groupe

Pour intégrer pleinement le thème du climat, l'accent est mis sur son intégration dans tous les processus principaux et de gouvernance du groupe.

**Processus stratégique** : La stratégie d'ENGIE est fortement influencée par le changement climatique et les mesures d'atténuation prises par les gouvernements. Le climat fait partie de la raison d'être d'ENGIE et oriente les exercices stratégiques.

**Processus du plan à moyen terme** : les indicateurs clés de performance climatique ont été intégrés dans le plan financier à moyen terme d'ENGIE afin de garantir la conformité avec les objectifs fixés.

**Revue de performance** : les indicateurs clés de performance climatique ont été intégrés dans le rapport trimestriel d'activité (Quarterly Business Reviews) d'ENGIE et font partie du dialogue de gestion sur les performances opérationnelles et financières.

**Rapport annuel** : ENGIE publie chaque année ses progrès globaux en matière de climat. Le groupe utilise le GHG Protocol comme principale norme de comptabilisation du carbone pour rendre compte de ses émissions de GES.

**Processus de gestion des risques** : l'analyse des risques climatiques physiques et de transition fait partie du processus de gestion des risques de l'entreprise (ERM). En ce qui concerne l'adaptation au climat, il permet aux équipes locales d'analyser la résilience et d'élaborer un plan d'adaptation si le risque est jugé matériel.

**Processus d'investissement** : chaque investissement doit respecter les budgets carbone du groupe. Un outil de gestion du budget CO2 permet de contrôler le budget CO2 restant afin d'éviter de dépasser les limites fixées. De plus, dans les régions où il existe une taxe carbone, un prix interne du CO2 est intégré dans l'évaluation financière du projet. Enfin, l'adaptation au climat est également pleinement intégrée dans ce processus.

**Financement de projets** : ENGIE est l'un des principaux émetteurs d'obligations vertes. Par ailleurs, et afin de concrétiser son engagement de réduction des GES, le Groupe a intégré, dans ses lignes de crédit syndiquées, des mécanismes d'ajustement des marges des prêteurs en fonction du respect d'indicateurs annuels de performance en matière de CO2.

**Relations avec les parties prenantes** : ENGIE s'engage à veiller à ce que ses activités de lobbying et son adhésion à des associations sectorielles soient alignées sur les objectifs de l'Accord de Paris et sur la stratégie climatique de l'entreprise et publie depuis 2023 un bilan de l'alignement de ses adhésions. En outre, ENGIE échange régulièrement avec ses principaux investisseurs sur sa stratégie climatique.

**Rémunération des employés** : Les politiques de rémunération d'ENGIE pour le Directeur Général, le Comité Exécutif et les cadres supérieurs incluent des critères liés aux objectifs climatiques du Groupe. En outre, les actions de performance du Groupe (incitations à long terme) attribuées à la Directrice Générale, aux membres du Comité Exécutif et aux cadres dirigeants du Groupe.

**Formation des employés** : ENGIE est convaincu que l'acculturation, le développement des compétences et l'engagement de ses collaborateurs constituent un puissant levier pour accompagner la transformation de son entreprise. Ainsi, ENGIE a créé sa Sustainability Academy en 2021 qui permet aux collaborateurs d'ENGIE d'être les ambassadeurs internes de la stratégie du Groupe et de sa mise en œuvre opérationnelle.